

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy Jean Guillen, Bruno Renon
<b>Membre excusé :</b>	Mme Véronique Autexier
<b>Membre invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n°4 du 08/08/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Elaboration du calendrier du Critérium à 7

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

### Validation du PV précédent

Le PV n° 04 ([LIEN](#)) de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification.

### Informations de l'animateur

Néant

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Elaboration du calendrier du Critérium à 7 (2<sup>ème</sup> phase)

Après exploitation des fiches d'engagement et des desideratas des équipes, la commission des compétitions procède à l'élaboration du calendrier du Critérium à 7.

A ce jour, 19 équipes sont engagées :

Athlético Bellevigne 2

US Bouex 3

FC Brigueuil 3

US Champagne-Mouton 2

US Chantillac 1

US Chasseneuil 4

FC La Roche-Rivières 4

FC La Roche-Rivières 5

ET.S Linars 3

AMJ Montmoreau 3

AS Mosnac 2

FC Nersac 3

FC Rouillac 2

S.C St Claud 2

FC St Hilaire 3

FC Sud Charente 3

USA Verdille 4

AS Villebois Haute Boëme 1

ASFC Vindelle 3

Après concertation et en application du règlement du critérium à 7, les membres de la commission prennent la décision de répartir ces équipes par poules géographiques.

**Poule A :**

US Bouex 3  
FC Brigueuil 3  
US Champagne-Mouton 2  
US Chasseneuil 4  
FC La Roche-Rivières 4  
ET.S Linars 3  
FC Rouillac 2  
S.C St Claud 2  
USA Verdille 4  
ASFC Vindelle 3

**Poule B :**

Athlético Bellevigne 2  
US Chantillac 1  
FC La Roche-Rivières 5  
AMJ Montmoreau 3  
AS Mosnac 2  
FC Nersac 3  
FC St Hilaire 3  
FC Sud Charente 3  
AS Villebois Haute Boëme 1

Le calendrier de la compétition sera mis en ligne sur le site du District et communiqué aux clubs concernés, le plus rapidement possible, par le responsable du Pôle compétitions.

La Commission des compétitions « seniors » informe les clubs que la 1<sup>ère</sup> journée est fixée au 17 et 18 septembre 2022.

Le règlement de la compétition est en ligne sur le site du District – Rubrique Documents – Règlements Compétitions et accessible à l'adresse suivante :

<https://foot16.fff.fr/documents/?cid=110>

**Décision 01 : Les membres de la Commission valident le calendrier**

**SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »**

**2° - Néant**

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

### 3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club du FC Brigueuil du vendredi 12 août 2022. - Demande d'inversion de rencontre - Avis favorable du club de l'ES Montignac – Avis favorable de la Commission
- Courriel du club de l'ES Montignac du mercredi 24 août 2022. - Demande de changement d'horaires – En application de l'article 23.2 des RG du District, la Commission des compétitions « séniors » émet un avis favorable.
- Courriel du club du FC Brigueuil du Jeudi 25août 2022. - Demande d'engagement Critérium à 7 – Pris note

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 25/08/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°04 du 08/08/2022	<b>Validé</b>	-	-
<b>1</b>	Organisation du Critérium à 7	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>

La prochaine réunion est fixée au mercredi 31 août 2022 à 17h15

-----  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h45.  
-----

L'animateur  
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance  
Philippe Brandy

